PROCÈS-VERBAL

Bureau syndical du 17 septembre 2025

Membres			
Luc	DELLA-VALLE	Déols	Présent
Nicolas	THOMAS	Buzançais	Présent
Michel	GEORJON	Châteauroux	Présent
Régis	BLANCHET	Conseil départemental	Excusé
Jean	PINIER	Étrechet	Présent
Gilles	CARANTON	Ardentes	Présent
Martine	LACOTTE	Coings	Absente
Christian	BARON	Diors	Absent
Jacques	BREUILLAUD	Jeu-les-Bois	Absent
Jean-Michel	FORT	Le Poinçonnet	Présent
Christine	RENAUDET	Montierchaume	Excusée
Ludovic	RÉAU	Saint-Maur	Absent
Patrice	BOIRON	Neuillay-les-Bois	Excusé
Bruno	MARDELLE	Niherne	Présent
Christophe	VANDAELE	Vendœuvres	Présent
Xavier	ELBAZ	Villedieu-sur-Indre	Présent

Invités	
Christophe AUFRÈRE	Présent
Clara CHANZY	Présente
Elodie JOLIVEAU-VALLEE	Présente

Le Président du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Luc DELLA-VALLE

La séance est ouverte par le Président Monsieur Luc DELLA-VALLE à 18 heures 00 dans la salle de réunion du Pays Castelroussin Val de l'Indre à Châteauroux.

Point n°1 : approbation du procès-verbal du Bureau syndical du 3 avril 2025

Les membres du Bureau Syndical approuvent le procès-verbal du 3 avril 2025 à l'unanimité.

Point n°2 : validation de l'ordre du jour du prochain Comité syndical du 8 octobre 2025 à Argy

Monsieur Luc DELLA-VALLE présente l'ordre du jour du prochain Comité Syndical fixé le 8 octobre 2025 à 18h00. Cette réunion se déroulera à Argy (Salle des Fêtes).

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 26 mai 2025
3. Intervention de l'Agence Régionale de la Biodiversité sur les enjeux en matière de biodiversité et les moyens financiers mobilisables notamment à travers le CRST
4. PAT – informations sur les démarches en cours : suite de l'étude stratégique départementale : coopération inter-PAT ; projet de sécurité sociale de l'alimentation ; demande de labellisation de niveau 2 du PAT et du plan d'actions
5. Point d'informations sur les actions lancées en lien avec l'ANPP : accueil des EGPP les 24-25/09/2026 ; réalisation de Jeux Bordier à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre
6. Validation du plan de financement pour la réalisation de Jeux Bordier à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre
7. Proposition de prolongation du détachement du directeur du Pays Castelroussin Val de l'Indre
8. Règlement sur le télétravail du syndicat : retrait de la délibération prise le 5 février 2025
9. Règlement sur le télétravail du syndicat : validation des modifications de la Charte du télétravail
10. Adoption de la Charte informatique du Pays Castelroussin Val de l'Indre
11. Projet de Contrat Opérationnel de Mobilité (COM Castelroussin) proposé par la région Centre-Val de Loire
12. Questions diverses / agenda.

Les membres du Bureau Syndical approuvent l'ordre du jour à l'unanimité.

Point n°3 : Perspectives d'évolution concernant les orientations budgétaires du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre fin 2025 et pour 2026

Monsieur Luc DELLA-VALLE présente un premier état qui détaille les prévisions budgétaires du syndicat d'ici la fin d'année 2025. En début d'année, pour mémoire l'affectation des résultats faisait apparaître une trésorerie à hauteur de 163 551, 31 €, répartie comme suit :

- Budget de fonctionnement : 97 365.43 €
- Budget d'investissement : 66 185.88 €.

Certaines subventions au titre du FEADER attendues début 2025 n'ont pas encore été versées par la Région Centre Val de Loire en charge de leur instruction. Il s'agit des subventions pour

l'animation-gestion LEADER et l'animation Natura 2000, pour les années 2023 et 2024, pour un montant global de 232 841,18 €.

Le retard de ces paiements est imputé par la Région aux retards de la mise à disposition des logiciels de dépôt des demandes de paiement, initialement annoncée début 2025 puis décalée au 15/07/2025 et qui n'est pas effective à ce jour.

Ces versements sont dorénavant planifiés pour le syndicat pour la toute fin d'année 2025.
L'état de la trésorerie du syndicat est impacté par ces retards.
Après analyse précise des dépenses prévues et des recettes attendues, la trésorerie devrait toutefois rester positive en fin d'année à hauteur de 240 000 euros environ, sous réserve du versement de toutes les recettes attendues. Ce bilan sera donc dépendant du versement des subventions FEADER. A défaut une ligne de trésorerie devra de nouveau être mobilisée en fin d'année.

Monsieur Luc DELLA-VALLE présente ensuite un second tableau détaillant l'évolution de la population totale à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre entre 2020 et 2025. Le constat effectué depuis plusieurs années se poursuit : hormis l'année 2023 qui avait permis de constater une légère remontée, la baisse régulière de la population depuis plusieurs décennies à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre (et du département de l'Indre) se poursuit lentement.

Enfin, Monsieur Luc DELLA-VALLE présente un troisième tableau relatif aux contributions des EPCI calculées pour bâtir le budget du syndicat depuis 2023, ceci au regard de la population du Pays et des missions exercées par le syndicat, détaillant ainsi le besoin de financement annuel. Pour mémoire pour établir le budget 2025, la contribution des EPCI avait été maintenue au même niveau qu'en 2024, à hauteur de 2,2941 euros par habitant.

En prévision pour 2026, toujours sous réserve du versement des subventions du FEADER attendues avant la fin d'année 2025, la situation budgétaire du syndicat restera positive. En perspective les nouvelles actions envisagées, notamment dans le cadre des nouveaux CRST, devraient pouvoir être financées avec le même niveau de contribution des EPCI.

Il s'agit notamment :
- Des actions d'animations déjà en cours et qui doivent se poursuivre voire se développer (PAT, LEADER, Natura 2000, COT Enr, CRST, ...)
- De nouvelles actions prévues à démarrer fin 2025 ou en 2026 : démarrage de l'ABC à l'échelle de la CCVIB, mise en œuvre de l'étude sur les pollutions lumineuses, élaboration des Jeux Bordier à l'échelle du Pays, accueil des EGPP, ...

Ainsi il est proposé, afin de préparer les orientations budgétaires pour l'année prochaine, de maintenir la même contribution en 2026 que pour le budget 2025, ceci sur la base des mêmes hypothèses : populations identiques et contribution calculée via le montant maintenu à hauteur de 2,2941 euros par habitant.

Cela aboutirait ainsi aux montants de contributions suivants par EPCI (identiques à celles de 2025) :
- Châteauroux Métropole : 173 004,96 €
- Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne : 31 461,29 €.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de l'ensemble des éléments présentés et valident les perspectives d'évolution concernant les orientations budgétaires du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre en 2026.

Point n°4 : PAT – Informations sur les démarches en cours : suites de l'étude stratégique départementale ; coopération inter-PAT ; projet de sécurité sociale de l'alimentation ; demande de labellisation de niveau 2 du PAT et du plan d'actions

Madame Clara CHANZY effectue un point d'information détaillé sur les démarches en cours dans le cadre du projet alimentaire de territoire (PAT), plus particulièrement les suites de l'étude stratégique départementale et la coopération inter-PAT, le projet de sécurité sociale de l'alimentation, la demande de labellisation de niveau 2 du PAT et du plan d'actions.

En préambule monsieur Michel GEORJON a rappelé que des élus volontaires avaient été désignés pour représenter le Pays et les communes du territoire dans les instances du PAT mais qu'il est constaté une faible participation aux réunions organisées dans ce cadre. La gouvernance du PAT sera revue après les élections municipales de mars 2026 et il sera demandé une implication plus significative des élus inscrits dans ces démarches.

Madame Clara CHANZY rappelle ensuite que le label « Projet Alimentaire Territorial » est décerné par le ministère en charge de l'agriculture après sélection par un comité. Il est construit en deux niveaux : le niveau 1 « PAT en émergence » pour une durée de 3 ans et le niveau 2 « PAT en action » pour une durée de 5 ans renouvelables.

Le PAT castelroussin est labellisé de niveau 1 depuis septembre 2021, et a bénéficié d'une prolongation d'une année supplémentaire jusqu'en septembre 2025. Cela a permis de consolider le dossier de candidature au niveau 2 et de le déposer le 25/07/2025 auprès des services de l'Etat compétents, c'est-à-dire la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF Centre Val de Loire).

Parmi les critères de sélection, on trouve :
- Justifier d'une démarche collective et concertée : 9 structures partenaires ont transmis des lettres d'engagement, attestant des liens passés et à venir avec le plan d'actions du PAT
- La mise en œuvre d'actions opérationnelles à l'aide des moyens financiers et d'animation nécessaires : le comité syndical a approuvé le plan de financement associé au plan d'actions mis à jour du PAT le 26/05/2025, pour les 5 ans à venir.
- La coopération inter-PAT : elle est effective entre les 6 démarches alimentaires de l'Indre depuis 2022, et s'est concrétisée entre 2024 et 2025 par la réalisation de l'Etude stratégique de relocalisation du système agroalimentaire départemental de l'Indre.

Concernant cette étude, il est à noter que les livrables ont été remis le 25/07/2025 et sont disponibles. L'étude fera l'objet d'une restitution le 02/12/2025 après-midi à la Cité du Numérique de Châteauroux.

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a lancé un appel à candidatures « Soutien à la structuration des PAT de niveau 2 » pour 3 ans, destiné à financer le poste de chargé de mission et des actions parmi lesquelles :
- Des formations pour les élus et les techniciens en charge des thématiques liées au PAT, à fortiori les personnels de cuisine de la restauration collective
- Des ateliers de sensibilisation à l'alimentation saine et durable auprès du grand public, comme le « Défi alimentation » du Graine Centre, qui vise à accompagner les habitants à faire évoluer leurs pratiques alimentaires vers plus de produits de saison, locaux et respectueux de l'environnement, sans augmentation de leur budget
- Des évènements comme des rencontres entre producteurs locaux et restauration collective et/ou commerciale, ou encore le Festival AlimenTerre, qui vise à sensibiliser sur les enjeux du système alimentaire via des projections de films (accompagnés ou non d'animations).

- Enfin, la structuration de l'expérimentation « alternative complémentaire à l'aide alimentaire, pour une alimentation locale, de qualité et choisie pour toutes et tous » coordonnée par le CPIE Brenne-Berry depuis 2023 et jusqu'à la fin de l'année 2025.

Concernant ce dernier point, il est rappelé que ce projet « Mettons fin à la précarité alimentaire en Pays Castelroussin Val de l'Indre » a été lancé en 2023. Dans le cadre de la 2ème phase de mise en œuvre depuis novembre 2024, 8 réunions ont été organisées pour réfléchir collectivement à une alternative complémentaire à l'aide alimentaire.

Les participants sont semblables à ceux de la première phase du projet, avec quelques nouveaux participants comme le chantier d'insertion « Les potagers de Velles » de Solidarité Accueil ou encore les tiers-lieux Mill'Pot'Ages de Villedieu-sur-Indre et La Secousse de Jeu-les-Bois. Beaucoup de structures du secteur de la solidarité (CCAS de Châteauroux, CPAM, DDETS-PP, etc.) et d'associations (le secours catholique, le secours populaire, SOLIHA, etc.) prennent part à cette réflexion, ainsi que quelques habitants.

Avant l'été, le collectif a souhaité organiser des actions de communication pour aller vers le grand public et inviter de nouveaux participants à intégrer le groupe de réflexion. Deux stands ont donc été tenus aux marchés de Buzançais le 25/07 et de Châteauroux le 23/08, afin d'interpeller les habitants et les commerçants sur le sujet de l'accès à l'alimentation.

A l'approche de la fin de l'accompagnement du CPIE Brenne-Berry dans ce projet fixé au 31/12/2025, la perspective qui se dessine est la structuration du collectif en association, afin d'ouvrir un lieu multi-activités, dont une épicerie sociale et solidaire qui sera approvisionnée par des producteurs, artisans et commerçants locaux, via un conventionnement qui fixera les critères de qualité des produits qui seront distribués. Ces critères seront négociés avec eux, dans l'objectif de donner accès à une alimentation saine, locale et de qualité à prix juste pour les consommateurs et rémunérateur pour les producteurs.

Enfin parmi les échéances à venir dans le cadre du PAT, il est indiqué que la commission sur le foncier doit se réunir avant la fin d'année 2025, les élus sont d'ores et déjà sensibilisés afin de participer à cette prochaine réunion.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte des informations présentées sur les démarches en cours dans le cadre du projet alimentaire territorial.

Point n°5 : Point relatif à l'étude confiée au CEREMA sur les pollutions lumineuses : choix des points de conflit à étudier

Madame Elodie JOLIVEAU-VALLEE effectue un point sur l'étude confiée au CEREMA sur les pollutions lumineuses menée à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Ce point d'étape fait suite à la présentation effectuée lors de la réunion du Bureau Syndical qui s'est tenue le 3 avril 2025.

Pour mémoire cette étude sur les pollutions lumineuses est déclinée en trois phases :
- la première phase vise à réaliser un travail cartographique afin de croiser les données de la trame verte et bleue du Pays avec les images satellites nocturnes (permettant d'identifier la radiance) et les données d'éclairage public. A partir de ces éléments, les points de conflit potentiels peuvent être identifiés et ainsi hiérarchisés d'après leur impact sur les continuités écologiques, le milieu naturel et éventuellement d'autres critères.

- la deuxième phase de l'étude vise à réaliser une visite (jour et nuit) sur quelques points de conflit prioritaires (6 à 7 sites sont envisagés) afin d'analyser la situation, observer l'éclairage et ses potentiels défauts puis proposer des solutions de traitement. Ces visites seront complétées par des mesures physiques de la lumière si besoin.
- Enfin la dernière phase d'étude sera la restitution récapitulant la démarche menée, les points de conflit visités, une analyse des situations traitées et des propositions d'amélioration.

Le CEREMA en charge de cette étude a finalisé la première phase, notamment grâce à l'exploitation des données d'éclairage public fournies par les communes. Les résultats cartographiés de cette 1ère phase ont été visualisés et présentés au cours de la réunion.

Les pratiques d'extinction de l'éclairage ont été prises en compte pour l'analyse, et une cartographie des évolutions constatées sur la période 2014-2025 a été également établie et présentée. Comme indiqué au cours de la réunion, les éventuelles erreurs constatées peuvent être remontées par l'intermédiaire du Pays, la cartographie en ligne est accessible via le site internet :
https://cartagene.cerema.fr/portal/apps/dashboards/e811c1f42ea846a68dedcf94946dc5a3

Les points de conflit potentiels à étudier au cours de la phase suivante, lors de visites sur le terrain qui seront menées par le CEREMA, ont ensuite été présentés. La carte des points de conflit est consultable sur le site internet dédié à l'étude
>> se rendre sur https://app-nc.cerema.fr/castelroussin_points_conflits_lumiere/ puis onglet « données environnementales »

Les sites suivants ont été pressentis et seront proposés aux communes concernées afin de faire l'objet d'une analyse sur le terrain :

- Châteauroux : à hauteur de la vallée de l'Indre, entre la Fontaine Saint-Germain et le mail Saint-Gildas.
- Déols : à hauteur de la Ringoire, prairies de Marban
- Saint-Maur : vallée de l'Indre
- Villedieu-sur-Indre : vallée de l'Indre, la Trégonce à proximité de la traversée du bourg par la RD 943
- Buzançais : vallée de l'Indre
- Vendoeuvres : à proximité de la place Saint-Louis
- Luant : centre-bourg, route de Châteauroux, autoroute A20

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de l'ensemble des informations présentées concernant l'étude confiée au CEREMA sur les pollutions lumineuses et valident la poursuite de cette étude par les visites de points de conflit, qui seront précisés avec les communes concernées.

Point n°6 : Point d'avancement du projet de restauration de sites de la vallée de l'Indre dans le cadre de l'animation du site Natura 2000

Madame Elodie JOLIVEAU-VALLEE effectue un point d'avancement concernant le projet de restauration de sites de la Vallée de l'Indre dans le cadre de l'animation du site Natura 2000.

Ce point d'étape fait suite aux présentations effectuées lors de la réunion du Bureau Syndical du 3 avril 2025 et du Comité Syndical du 26 mai 2025.

Le projet vise à renforcer les actions de connaissance et de préservation des espèces animales à l'échelle du site Natura 2000 de la Vallée de l'Indre, mais aussi pour des secteurs non protégés au titre de Natura 2000 (les affluents notamment) présentant également de forts enjeux.

Au-delà du renforcement des connaissances, le projet comprend également la réalisation de travaux de restauration et d'amélioration de la fonctionnalité écologique de la vallée de l'Indre, notamment en s'intéressant aux prairies humides dégradées.

C'est ainsi que des terrains, propriétés de la commune de Niherne, de la CPAM et du comité d'entreprise de la CAF de l'Indre, ont été identifiés pour faire l'objet de travaux de restauration. En début d'année 2025 une visite du site a été menée avec la commune, l'association APLOSI en charge de la gestion des terrains et un entrepreneur pressenti pour réaliser les travaux afin d'estimer la faisabilité et leur coût.

Suite aux démarches engagées et au projet de travaux présenté, le Conseil d'Administration de l'APLOSI a refusé récemment de poursuivre le projet, estimant les engagements proposés contraignants au vu des usages actuels du site.

Un deuxième site pour une restauration du milieu a été déterminé sur la commune de Châtillon-sur-Indre, sur les prairies de Beaulieu, qui concernera 2 propriétaires qui ont donné leur accord de principe. Le projet vise à mener des travaux pour re conquérir d'anciennes prairies en cours de fermeture par les ligneux, ne permettant plus un usage agricole notamment de fauche et de pâture.

Ainsi la réalisation des travaux, projetée initialement à compter de septembre 2025, sera menée au cours de l'année 2026, l'agence de l'eau Loire-Bretagne (financeur de ce projet au titre du PNA et du Fonds Vert) ayant accepté de reporter la date limite d'un an pour pouvoir bénéficier des subventions obtenues.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte des éléments présentés concernant l'avancement du projet de restauration de sites de la vallée de l'Indre dans le cadre de l'animation du site Natura 2000.

Point n°7 : Point d'informations sur les actions lancées en lien avec l'ANPP (Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays).

Monsieur Luc DELLA-VALLE effectue un point d'actualités concernant les actions lancées en lien avec l'ANPP (Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays).

Tout d'abord il rappelle que le Pays accueillera les EGPP (Etats Généraux des Pôles Territoriaux et des Pays) les 24 et 25 septembre 2026 à Châteauroux à la Cité du Numérique.

C'est à l'occasion des rencontres techniques des Pôles territoriaux et des Pays, organisées les 12 et 13 juin 2025 à Morlaix, que cette organisation a été officialisée. Après Bordeaux, Nancy, Dijon et La Rochelle, il s'agira de la 5ème édition qui se tiendra donc à Châteauroux. Les états généraux des Pôles territoriaux et des Pays représentent le temps fort des élus et acteurs du développement local et des transitions, réunis pour échanger, participer et contribuer aux enjeux des territoires ruraux.

Ce grand évènement, qui se déroulera dans les locaux de la Cité du Numérique, et dans d'autres salles proches dans le quartier Balsan, doit réunir environ 400 élus et partenaires venus de toute la France.

Le calendrier, environ six mois après les prochaines élections municipales, permettra également aux élus, anciens et nouveaux, de s'approprier les sujets portés actuellement et prévus dans les prochaines années par les Pays et PETR de France, et notamment le Pays Castelroussin Val de l'Indre au niveau local.

D'autre part monsieur Christophe AUFRERE rappelle que le Pays Castelroussin Val de l'Indre a répondu à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé au cours du 1er semestre 2025 visant à réaliser un jeu de société Bordier à l'échelle du territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre, ceci en perspective du trentième anniversaire de la création du syndicat.

Le jury réuni nationalement le 8 juillet 2025 a retenu le dossier de candidature du Pays Castelroussin Val de l'Indre. Dès l'annonce, le Pays Castelroussin Val de l'Indre et les éditions Bordier ont convenu que la livraison et le lancement de la commercialisation des Jeux Bordier du Pays coïncide avec l'accueil par le Pays Castelroussin Val de l'Indre, les 24 et 25 septembre 2026 à Châteauroux, des EGPP.

A noter que les caractéristiques des jeux Bordier sont les suivantes :
- il s'agit d'un jeu de plateau sur lequel sera représentée la carte du territoire et ses 26 communes
- les joueurs sont amenés à sillonner le territoire et à répondre à des questions (350 à 500 proposées par les élus et les partenaires) sur son patrimoine, dont certaines seront illustrées de photos ou d'images d'archives, et d'autres seront rédigées spécialement pour les enfants (8-14 ans)
- le jeu est conçu comme un outil de découverte, pour s'amuser en famille ou entre amis, tout en apprenant à mieux connaître son territoire. Il pourra également servir d'outil pédagogique ou d'animation intergénérationnelle dans des établissements scolaires, périscolaires, maisons de retraite, ...

Concernant la commercialisation, 4 canaux sont prévus : collectivités (communes principalement) ; professionnels du tourisme ; commerces (grandes enseignes et petits commerces de proximité) ; monde économique (entreprises locales).

Le jeu sera édité à 3000 exemplaires (réimpression possible en cas de succès).
Le budget prévisionnel est de 48 000 €HT, avec des recettes attendues issues du programme LEADER (32 000 €) et des cofinancements publics sollicités (Châteauroux Métropole : 800 € ; Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne : 800 € ; Agence d'Attractivité de l'Indre : 800 € ; Département de l'Indre : 2 000 € ; Région Centre Val de Loire : 2 000 €) ainsi qu'un autofinancement du Pays (20% soit 9 600 €).

Le prix de vente envisagé serait de 22 € (grand Public) et si possible de 10 € pour le public scolaire.

Le lancement de la démarche d'élaboration est fixé au cours d'une réunion le jeudi 2 octobre 2025 à 18h à Déols (centre socio-culturel). Ont été invités l'ensemble des partenaires, Châteauroux Métropole, Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne, Agence d'Attractivité de l'Indre, Département de l'Indre et Région Centre Val de Loire ; Membres volontaires du conseil de développement ; Représentants du secteur associatif ; Représentants du monde économique (CCI, CMA et Chambre d'agriculture) ; les Médias locaux(NR Indre, Ici Berry, BIP TV, RCF Berry, L'Echo du Berry) ; les établissements scolaires volontaires, les Offices de tourisme (Châteauroux Berry tourisme et Destination Brenne), les musées du territoire et les 26 communes du Pays.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de ce point d'informations concernant les actions menées en lien avec l'ANPP (Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays).

Point n°8 : CRST 2018-2024 : présentation du bilan des projets financés par le dispositif A VOS ID

Monsieur Christophe AUFRERE rappelle que le bilan général du CRST 2018-2024 avait été présenté lors de la réunion du Bureau Syndical le 10 septembre 2024. Globalement seulement environ 14 k€ n'ont pas été utilisés sur les 15 632 000 € du précédent CRST (hors crédits A VOS ID), soit un taux d'engagement de 99,91 %.

Seule la ligne de subvention dédiée aux projets A VOS ID faisait apparaître il y a un an un reliquat significatif.

De nouveaux dossiers émergents étaient en cours de préparation et la Région Centre Val de Loire a accepté d'engager ces nouveaux dossiers fin 2025 et début 2026 au titre de ce dispositif. Il s'agit des dossiers suivants :

- Maison Koyo à Châteauroux (Association Koyo) : subvention de 30 000 €
- Mettons fin à la précarité alimentaire en Pays Castelroussin (CPIE Brenne-Berry) : subvention de 16 250 €
- Expérimentation d'une communauté patrimoniale à l'échelle de Châteauroux Métropole (Comité pour la reconnaissance patrimoniale Castelroussine) : subvention de 35 327 € (validation à la CPR du 26/09/2025)
- Création d'une Ecole Internationale de Composition de Musique à l'Image à Châteauroux (EICMI) : subvention de 130 000 € (validation à la CPR du 26/09/2025).

Cela permet au final de consommer la totalité de l'enveloppe et même d'atteindre environ 107 % de consommation sur la ligne A VOS ID.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de ce bilan des projets A VOS ID financés dans le cadre du CRST 2018-2024 du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Point n°9 : CRST 2025-2028 : Point d'avancement sur l'engagement des projets – validation des nouveaux dossiers

Monsieur Christophe AUFRERE présente l'ensemble des maquettes financières du CRST 2025-2028 et l'avancement de l'engagement des dossiers inscrits.

Pour rappel la signature officielle des nouveaux Contrats régionaux de solidarité territoriale (CRST) 2025-2028 a eu lieu le 26 mai 2025 au Centre socio-culturel de Déols.

L'objectif de ce premier point d'étape est de présenter le niveau d'engagement général des crédits et, le cas échéant, valider des évolutions ou de nouveaux dossiers non identifiés sur les maquettes financières de chaque ligne budgétaire des différents CRST.

Pour mémoire, les engagements financiers de la Région au titre des CRST sont globalement similaires à la période 2018-2024 pour le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à savoir 16 282 000 € (dont 2 000 000 € au titre du Fonds Sud).

Une partie est réservée à l'échelle du Pays, sur la période de 6 ans, à savoir :

- 650 000 € pour le dispositif A Vos ID : aucun dossier engagé à ce jour sur cette ligne.

- 632 000 € sont affectés pour les missions et les actions portées à l'échelle du Pays, dont 210 000 € (35 000 € par an) pour le financement de l'animation territoriale des CRST.
  A ce jour, environ 17,3% de ces crédits sont engagés ou en cours d'engagement (CPR programmée) par la Région. Ils correspondent à 5 dossiers identifiés.

Pour ce qui concerne les nouveaux CRST signés pour une durée de 3 ans à l'échelle des EPCI, ils représentent environ 7,5 millions d'euros répartis comme suit :

- 18 projets identifiés pour un montant global de 1 462 600 € affectés au CRST de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne.

A ce jour, environ 2,1% de ces crédits sont engagés ou en cours d'engagement (CPR programmée) par la Région. Ils correspondent à 2 dossiers.
A noter que 5 autres dossiers ont été déposés ou sont prêts à être déposés, et nécessitent soit la transmission de documents complémentaires justificatifs par le porteur de projet, soit une validation préalable par le territoire pour les dossiers suivants :

  - Commune d'Argy - rénovation de l'éclairage public : complément de subvention sollicitée de 4 000 € (12 300 € au lieu de 8 300 €)
  - Commune de Vendoeuvres – rénovation d'éclairage public : nouveau projet pour une subvention potentielle de 5 900 € dans le cadre du projet d'écoquartier.

Un reliquat de 39 800 € de subvention sur la priorité 1 du CRST de la CCVIB permet de donner une suite favorable à ces demandes, sous réserve de validation par les élus du territoire. Ces 2 dossiers seront soumis à la validation du prochain Bureau Communautaire de la CCVIB.

- 44 projets identifiés pour un montant global de 6 079 900 € affectés au CRST de Châteauroux Métropole.

A ce jour, environ 20,5% de ces crédits sont engagés ou en cours d'engagement (CPR programmée) par la Région. Ils correspondent à 8 dossiers.
A noter que 5 autres dossiers ont été déposés ou sont prêts à être déposés, et nécessitent soit la transmission de documents complémentaires justificatifs par le porteur de projet, soit une validation préalable par le territoire pour le dossier suivant :

  - Commune d'Ardentes – création d'une annexe à la maison de santé : subvention CRST sollicitée de 53 800 €.

Afin de permettre le subventionnement de ce projet par le CRST, la commune propose de reporter la subvention de 30 000 € prévue initialement sur le projet de la priorité 2 « création d'un accueil collectif petite enfance ». L'utilisation de reliquats de subvention de la priorité 1 permettrait de donner une suite favorable à cette demande, sous réserve de validation par les élus du territoire. Ce dossier sera soumis à la validation de la prochaine conférence des Maires de Châteauroux Métropole. Cette évolution dans la liste des projets du CRST nécessitera également un accord de la Région Centre Val de Loire.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de ce point d'avancement sur l'engagement des projets dans le cadre du CRST 2025-2028.

Point n°10 : Présentation du projet du Contrat Opérationnel de Mobilité (COM Castelroussin) proposé par la Région Centre-Val de Loire

Monsieur Luc DELLA-VALLE présente le projet du Contrat Opérationnel de Mobilité (COM Castelroussin), qui est prévu dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM). Ainsi la Région Centre Val de Loire a engagé l'élaboration de ce Contrat Opérationnel de Mobilité visant à renforcer les coopérations territoriales à l'échelle du Bassin de Mobilité Castelroussin.

Celui-ci est calqué sur le bassin de vie ayant été défini par la Région pour établir les nouveaux CRST, composé de Châteauroux Métropole, de la Communauté de communes Val de l'Indre Brenne et de la Communauté de communes Eguzon – Argenton – vallée de la Creuse.

Monsieur Christophe AUFRERE apporte ensuite des informations complémentaires sur le projet transmis. Celui-ci s'inscrit dans la continuité du Comité Local des partenaires de la Mobilité qui s'était réuni le 21 mai 2024 à Éguzon-Chantôme à l'initiative de la Région, mais également des différentes réunions de concertation organisées à l'échelle des communautés de communes en préparation des évolutions du réseau REMI (lignes régulières et transport à la demande) depuis le 2 septembre 2024, ou encore de la mise en œuvre de nouveaux services (voitures en autopartage REMI+, formations au conseil en mobilité de 1er niveau, aides à l'acquisition de VAE, ...).

Le Contrat Opérationnel de Mobilité a été proposé par la Région et soumis aux différents structures signataires, afin de permettre de porter à connaissance toutes les réalisations et projets de mobilités du territoire tels que itinéraires cyclables existants ou en projet (descriptif, calendrier de réalisation, plan de financement envisagé, ...), éventuels projets connexes (station de services vélos, arceaux/abris sécurisés, aides financières locales à l'acquisition de vélos, dispositif de location programme de jalonnement d'itinéraires, ...), aires existantes de covoiturage ou en projet, initiatives locales de promotion du covoiturage le cas échéant, ...

Le projet définitif a été transmis par les services de la Région le 8 septembre 2025 et il sera soumis pour approbation à l'ensemble des structures signataires, à savoir :

- Le Département de l'Indre,
- La Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole,
- La Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne,
- La Communauté de Communes Argenton-Éguzon-Vallée de la Creuse,
- Le Pays Castelroussin Val de l'Indre,
- Le Pays Val de Creuse - Val d'Anglin,
- Le Parc Naturel Régional de la Brenne,
- La Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF) – Gares & Connexions,
- La Société RD BERRY, délégataire du réseau de mobilité interurbain Rémi.

Ainsi il sera proposé au Comité Syndical le 8 octobre 2025 d'approuver le projet de Contrat Opérationnel de Mobilité (COM Castelroussin) proposé par la Région Centre-Val de Loire afin de permettre sa signature avant la fin d'année 2025.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte du projet du Contrat Opérationnel de Mobilité (COM Castelroussin) proposé par la Région Centre Val de Loire. Celui-ci sera soumis au vote du prochain Comité Syndical le 8 octobre 2025 pour approbation.

Point n°11 : questions diverses / agenda

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle aux membres du Bureau Syndical la démarche Indre 2030 menée par l'Etat et le Département de l'Indre. Une réunion de présentation de la démarche et des projets retenus s'est tenue le 10 juillet 2025 et les documents présentés ont été diffusés pour information.

Monsieur Nicolas THOMAS a participé à cette réunion. Il a bien noté dans le courrier transmis à l'issue de cette réunion la possibilité de compléter la liste des projets car les choix opérés pour un certain nombre de projets peuvent interroger. Pour la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne, des projets auraient pu être proposés, que ce soit sur les enjeux relatifs au développement des zones d'activités économiques, ou bien dans le domaine sportif, le projet de rénovation et d'extension du complexe sportif de la commune de Buzançais ayant un impact au-delà de la commune.

Monsieur Xavier ELBAZ complète cette intervention en indiquant que les maires n'ont pas été associés à la démarche alors que des ateliers de travail ont été organisés au cours du premier semestre. Pour Villedieu-sur-Indre il a fait remonter le projet de réutilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage du golf, mais il a été demandé l'impact économique que le projet pourrait avoir pour le territoire alors que ce n'est pas l'objet de celui-ci.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de ce point d'information sur la démarche Indre 2030 menée par l'Etat et le Département de l'Indre.

Monsieur Luc DELLA-VALLE conclut la réunion en rappelant les dates des prochaines réunions des instances du Pays Castelroussin Val de l'Indre :

- Comité Syndical : mercredi 8 octobre à 18h00 à Argy (Salle des fêtes)

- réunions suivantes :

    - Bureau Syndical : mardi 18 novembre 2025 à 18h00 (salle de réunion du Pays)

    - Comité Syndical : mercredi 3 décembre 2025 à 18h00 à Diors.

Les membres du Bureau syndical prennent acte de l'ensemble des informations communiquées.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h00.